

Sont présents : M<sup>mes</sup> Jacqueline Caron, mairesse  
Juliette Côté, conseillère  
Suzanne Ouellet, conseillère  
Chantal Pelletier, conseillère  
Francine Roy, conseillère  
MM. Alain Malenfant, conseiller  
Francis Pelletier, conseiller

Les membres présents forment le quorum sous la présidence de Jacqueline Caron, mairesse.

Julie Garon, directrice générale adjointe, est aussi présente.

### Ouverture

La séance est ouverte à 19 h 30 par Jacqueline Caron.

### INVITÉE : JOSÉE MICHAUD – PLACE DES JEUNES

Madame Josée Michaud et deux jeunes Yannick Ouellet et Jade Michaud Fournier de Place des jeunes sont venu présenter « La gang Allumée » anti-tabac. Les jeunes ont questionné le public. Ils voulaient savoir s'il connaissait bien la cigarette et les effets de celle-ci.

Le questionnaire et le feuillet seront publiés dans le prochain bulletin municipal.

### RÉSOLUTION N° 2014-05-111

#### LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur la proposition de Francis Pelletier, il est résolu que l'ordre du jour soit adopté après avoir ajouté 4 points dans « Autres sujets ».

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

### RÉSOLUTION N° 2014-05-112

#### ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 AVRIL 2014

Sur la proposition de Francine Roy, il est résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 avril 2014 après avoir corrigé la résolution n° 2014-04-088 portant sur l'amélioration du chalet des loisirs. La première phrase doit se lire comme suit : « Sur la proposition de Juliette Côté, il est résolu d'autoriser la directrice générale à faire réaliser certains travaux au chalet des loisirs **en régie**... ».

Adopté à l'unanimité des conseillers.

### RÉSOLUTION N° 2014-05-113

#### ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 22 AVRIL 2014

Sur la proposition de Chantal Pelletier, il est résolu d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 22 avril 2014, dans sa forme et teneur.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

### RÉSOLUTION N° 2014-05-114

#### APPROBATION DES COMPTES

Sur la proposition de Juliette Côté, il est résolu que les comptes totalisant 101 631.38 \$ dont le détail apparaît à l'annexe 05-2014 soient approuvés. Le certificat de disponibilité de crédits est classé sous la cote 204-101.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

## CORRESPONDANCE

Madame la Mairesse fait lecture d'un résumé de la correspondance.

### RÈGLEMENT N° 331 MODIFIANT À NOUVEAU LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N°160

Considérant qu'en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), le conseil municipal peut modifier son règlement de zonage dans l'intérêt des contribuables de la municipalité.

Considérant qu'une partie de l'assiette de la rue des Frênes ainsi qu'un certain nombre de lots en bordure de cette rue font partie de la zone Pc.3, soit une zone publique.

Considérant que cette situation nuit ou peut nuire aux propriétaires des lots situés en zone Pc.3 s'il devait y avoir une transaction immobilière.

Considérant que le conseil juge à propos de modifier son règlement de zonage numéro 160 afin d'intégrer dans la zone Rb.8 la partie de l'assiette de la rue des Frênes ainsi que les lots en bordure de cette rue situés dans la zone Pc.3.

Considérant qu'un avis de motion du présent projet de règlement a été donné lors de la séance ordinaire du 13 janvier 2014.

Considérant qu'une consultation publique a eu lieu le 3 mars 2014.

En conséquence, il est ordonné et statué par le conseil de la municipalité de Saint-Michel-du-Squatec par le présent règlement ainsi qu'il suit, savoir :

#### Article 1 : Titre

Le présent règlement porte le titre de « Règlement n° 331 modifiant à nouveau le règlement de zonage n° 160 ».

#### Article 2 : Préambule

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

#### Article 3 : Zone

Le plan de zonage intitulé «Feuillet 7» est modifié en distrayant de la zone Pc.3 une partie de l'assiette de la rue des Frênes ainsi que les lots portant les numéros 11-A-22, 11-A-23, 11-A-24, 11-A-25, 11-A-26, 11-A-P, 11-A-27, pour les intégrer à la zone Rb.8; le tout tel qu'il figure au croquis en annexe pour faire partie intégrante du présent règlement.

#### Article 4 : Entrée en vigueur

Le présent règlement entrera en vigueur selon les dispositions de la Loi.

---

Jacqueline Caron  
Mairesse

---

Julie Garon  
Directrice générale adjointe

Avis de motion :	13 janvier 2014
Adoption du premier projet :	3 février 2014
Consultation publique :	3 mars 2014
Adoption du second projet :	7 avril 2014
Adoption finale :	5 mai 2014

RÉSOLUTION N° 2014-05-115

ADOPTION FINALE DU PROJET DE RÈGLEMENT N° 331 MODIFIANT LE ZONAGE – RUE DES FRÊNES – PC.3 – Rb.8

Sur la proposition de Chantal Pelletier, il est résolu de procéder à l'adoption finale du projet de *Règlement n° 331 modifiant le zonage – rue des Frênes – Pc.3 – Rb.8. de la manière suivante : Le plan de zonage intitulé «Feuillet 7» est modifié en distraquant de la zone Pc.3 une partie de l'assiette de la rue des Frênes ainsi que les lots portant les numéros 11-A-22, 11-A-23, 11-A-24, 11-A-25, 11-A-26, 11-A-P, 11-A-27, pour les intégrer à la zone Rb.8; le tout tel qu'il figure au croquis en annexe pour faire partie intégrante du présent règlement.*

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER 2013

La directrice générale adjointe dépose le rapport financier 2013. Le rapport est disponible au bureau municipal pour consultation et un résumé sera transmis à toutes les adresses dans un prochain bulletin municipal.

DÉPÔT DE L'ÉTAT COMPARATIF – PÉRIODE TERMINÉE LE 31 MARS

La directrice générale adjointe dépose l'état comparatif des revenus et des dépenses de l'exercice financier 2014 et de l'exercice 2013 pour les trois (3) premiers mois de l'année. Elle informe les élus de la disponibilité desdits états et de leur intérêt puisqu'ils permettent de comparer le premier trimestre de l'année en cours par rapport à celui de l'année antérieure.

PROCLAMATION DE LA SEMAINE NATIONALE DE LA SANTÉ MENTALE 2014

Considérant que la Semaine de la santé mentale se déroule **du 5 au 11 mai** et que le slogan « *Prendre une pause, ç'a du bon* » vise à reconnaître l'importance de changer de rythme et de respecter ses limites afin d'éviter l'épuisement et de maintenir un bien-être psychologique.

Considérant que les actions favorisant la bonne santé mentale relèvent d'une responsabilité à la fois individuelle et collective, que cette dernière doit être partagée par tous les acteurs de la société, et que les municipalités ont un rôle important à jouer dans ce mouvement.

Considérant que le réseau québécois de l'Association canadienne pour la santé mentale et plus précisément sur votre territoire ACSM-filiale du Bas-du-Fleuve pilote la Semaine de la santé mentale et la campagne annuelle qui en découle et encourage l'implication de tous les acteurs de la société québécoise.

Considérant qu'il est d'intérêt général que toutes les villes et municipalités du Québec soutiennent cette campagne :

- **en invitant les citoyennes et les citoyens à consulter les outils** promotionnels de la campagne;
- **en invitant les acteurs du milieu à organiser une activité;**
- proclamant la Semaine nationale de la santé mentale lors d'un conseil municipal.

**Par conséquent**, je Jacqueline Caron, mairesse de Saint-Michel-du-Squatec, proclame par la présente la semaine du 5 au 11 mai 2014 **Semaine de la santé mentale** dans la municipalité de Saint-Michel-du-Squatec et invite tous les citoyens et citoyennes ainsi que toutes les entreprises, organisations et institutions à reconnaître l'importance « de la pause » pour prendre soin de sa santé mentale.

RÉSOLUTION N° 2014-05-116

REMERCIEMENTS À LA FONDATION CAMBI – DON D'UN DÉFIBRILLATEUR

Considérant la demande du conseil municipal à la Fondation CAMBI pour obtenir un défibrillateur.

Considérant le don d'un défibrillateur externe automatisé.

Considérant l'objectif de joindre le plus de citoyens possible.

Considérant l'âge de la clientèle (35 ans et +).

Considérant l'obligation de donner la formation gratuitement à au moins douze (12) personnes pour permettre l'utilisation du DEA.

Considérant que pour répondre à l'exigence de la Fondation CAMBI relative à l'installation du défibrillateur dans un endroit accessible, il a été convenu de l'installer à la Villa des Pins.

Considérant que le donateur souhaite voir l'appareil identifié à son nom.

Considérant que la Fondation CAMBI fera l'entretien de la machine à chaque année et assumera tous les coûts dont ceux reliés à l'achat des tampons et des batteries.

Sur la proposition de tous les conseillers, il est résolu de remercier la Fondation CAMBI pour leur généreuse donation. Il est de plus résolu qu'au moins douze personnes soient formées avant l'installation du défibrillateur.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

#### AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT SUR LES ANIMAUX

Francine Roy, conseillère, donne avis de la présentation lors d'une prochaine séance du conseil, d'un projet de règlement portant le numéro 333 concernant la garde des animaux.

#### RÉSOLUTION N° 2014-05-117

##### MANDAT À LA DIRECTRICE GÉNÉRALE – APPEL D'OFFRES – ACHAT D'ABRASIFS

Sur la proposition de Suzanne Ouellet, il est résolu de mandater la directrice générale pour lancer un appel d'offres en vue de l'achat d'abrasifs pour la prochaine saison hivernale.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

#### RÉSOLUTION N° 2014-05-118

##### AUTORISATION AU DIRECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS À DEMANDER DES PRIX POUR L'ABAT-POUSSIÈRE

Sur la proposition d'Alain Malenfant, il est résolu d'autoriser le directeur des travaux publics à demander des prix pour l'abat-poussière.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

#### RÉSOLUTION N° 2014-05-119

##### APPROBATION DU CONTRAT DE TRAVAIL DE LOUISE DUMONT ET DÉSIGNATION DES SIGNATAIRES DUDIT CONTRAT

Sur la proposition de Francis Pelletier, il est résolu d'approuver le contrat de travail de Louise Dumont, responsable du camping avec une modification à apporter. Remplacer « *S'assurer d'avoir toujours quelqu'un à l'accueil durant son absence* », par « *Respecter les délais d'absence* ». Il est de plus résolu de désigner mesdames Jacqueline Caron, mairesse et Julie Garon, directrice générale adjointe à titre de signataires dudit contrat.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

#### RÉSOLUTION N° 2014-05-120

##### AUTORISATION À COMMANDER LE SYSTÈME DE DISTRIBUTION WI-FI (INTERNET) POUR LES NOUVEAUX CHALETS

Sur la proposition de Suzanne Ouellet, il est résolu de confier le contrat de système de distribution Wi-Fi (internet) pour les nouveaux chalets à « Télé Communication de l'Est ».

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2014-05-121

DON SUITE AU DÉCÈS DE MADAME COLETTE PATOINE

Sur la proposition de Francis Pelletier, suite au décès de madame Colette Patoiné, il est résolu d'offrir un don de 50 \$ à la Fondation du CSSS de Témiscouata.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2014-05-122

DON SUITE AU DÉCÈS DE MADAME FRANCE SIROIS

Sur la proposition de Juliette Côté, suite au décès de madame France Sirois, il est résolu d'offrir un don de 50 \$ à la Maison Reine Élisabeth.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉMUNÉRATION DES POMPIERS – RÉSOLUTION DE LA MUNICIPALITÉ DE LAC-DES-AIGLES

Les membres du conseil conviennent de revoir cette résolution lors d'une prochaine séance.

RÉSOLUTION N° 2014-05-123

DEMANDE DE LA FABRIQUE DE LA PAROISSE DE SAINT-MICHEL-DU-SQUATEC POUR UN VIN D'HONNEUR

Sur la proposition de Suzanne Ouellet, il est résolu d'accorder un montant maximum de 100 \$ pour un vin d'honneur qui sera servi lors du dîner organisé dans le cadre de la Fête des mères.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2014-05-124

DEMANDE DE CONTRIBUTION DE LA FABRIQUE DE LA PAROISSE DE SAINT-MICHEL-DU-SQUATEC – ACTIVITÉ DÉDIÉE AUX NOUVEAUX RÉSIDENTS

Sur la proposition d'Alain Malenfant, il est résolu de contribuer aux frais de repas pour onze (11) nouveaux résidents pour souligner leur arrivée à Squatec. L'activité aura lieu le 11 mai prochain dans le cadre du dîner de la fête des mères. La contribution de la municipalité est de l'ordre de 15 \$ par personne.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

AIDE POUR UNE ÉTUDE DE FAISABILITÉ POUR LA TÉLÉVISION COMMUNAUTAIRE

La Télévision des Basques et du Haut Pays demande une aide afin de pouvoir faire une étude de faisabilité pour préparer la mise en place de ce projet. Par contre, le conseil municipal a décidé de ne pas participer à cette étude.

RÉSOLUTION N° 2014-05-125

L'IMPLANTATION D'UNE ROUTE TOURISTIQUE

Concernant l'implantation d'une 3<sup>e</sup> route touristique signalisée au Bas-Saint-Laurent qui traverserait le territoire de notre municipalité et relierait Saint-Jean-de-la-Lande à Sainte-Luce.

Considérant que cette route consolidera l'offre touristique et les services de proximité des municipalités.

Considérant que le projet a déjà obtenu l'appui de la population, des intervenants touristiques et des organismes de développement des MRC du Témiscouata, de Rimouski-Neigette et de La Mitis.

Considérant qu'une telle route touristique représente une vitrine nationale pour nos entreprises et aura pour effet de renforcer le pouvoir attractif de notre territoire.

Sur la proposition de Juliette Côté, il est résolu que la Municipalité de Saint-Michel-du-Squatec appuie le projet d'implantation d'une troisième route touristique au Bas-Saint-Laurent. Ce faisant, la municipalité donne son accord pour le trajet et le nom, *La Route du Grand Air*. De plus, la municipalité s'engage à autoriser l'installation éventuelle de panneaux de signalisation de la Route du Grand Air sur le réseau routier dont elle a la responsabilité de l'entretien.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2014-05-126  
AUTORISATION AU COMITÉ DE LA ST-JEAN-BAPTISTE

Sur la proposition de Chantal Pelletier, il est résolu d'autoriser le Comité de la St-Jean-Baptiste à utiliser des feux d'artifice et de pièces pyrotechniques dans le cadre des activités du 23 juin prochain. Il est de plus résolu de désigner Jacqueline Caron à titre de signataire du formulaire d'autorisation.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2014-05-127  
APPROBATION DU BUDGET 2013 ET DU BUDGET 2014 DU TRANSPORT ADAPTÉ

Sur la proposition de Suzanne Ouellet, il est résolu d'approuver le budget 2013 ainsi que les prévisions budgétaires de 2014 de l'organisme Transport adapté et collectif Roulami inc. Les dépenses et les revenus s'établissent à 362 806 \$ en 2013. Pour ce qui est des prévisions budgétaires de 2014 les dépenses et les revenus s'élèvent à 369 829 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2014-05-128  
ADHÉSION AU SERVICE DE TRANSPORT ADAPTÉ

Sur la proposition de Francine Roy, il est résolu que la municipalité de Saint-Michel-du-Squatec adhère au service de transport adapté et collectif Roulami inc.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2014-05-129  
NOMINATION DE LA MRC À TITRE DE MANDATAIRE

Sur la proposition d'Alain Malenfant, il est résolu de désigner la MRC de Témiscouata à titre de mandataire c'est-à-dire à titre de porte-parole intermunicipal et gouvernemental du service de transport adapté et collectif Roulami inc.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

COMITÉ DE SKI DE FOND – PROJET PACTE RURAL

Les élus suggèrent d'attendre de connaître le montant que le pacte rural accordera à la municipalité de Saint-Michel-du-Squatec avant d'étudier la demande du comité de ski de fond. De plus, ils attendent aussi s'il n'y aurait pas d'autres projets.

RÉSOLUTION N° 2014-05-130  
RADIATION DES INTÉRÊTS – MATRICULE N° 0506 19 8010

Considérant la réclamation – dépôts volontaires de la Cour du Québec (chambre civile) pour la propriété du 650, rang 1-2 Ouest.

Considérant que ladite demande a rapporté la somme de 2 077.90 \$. Ce montant inclus 1 987 \$ (taxes 2012 et 2013 – en capital et intérêts), les frais de cour et les intérêts du dépôt volontaire de 48.50 \$ et de 42.38 \$.

Considérant les intérêts dus de 266.16 \$ en date du 30 avril 2014 dont une partie n'est pas payée par le dépôt volontaire. Le montant des intérêts à payer par celui-ci est de 174.77 \$.

Sur la proposition de Juliette Côté, il est résolu d'autoriser la directrice générale adjointe à radier le solde des intérêts au montant de 91.39 \$ dus par le client portant le matricule no 0506 19 8010 et ce, pour les taxes dues de 2012 et de 2013.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

#### RÉSOLUTION N° 2014-05-131

##### EMBELLISSEMENT

Sur la proposition de Francis Pelletier, il est résolu d'autoriser Chantal Pelletier à demander des prix pour les fleurs annuelles, compost, paillis de cèdre, à faire agrandir deux photos, à acheter deux bancs pour le jardin étoilé et à faire faire trois pancartes « un peu d'histoire » pour le comité d'embellissement. Il est de plus résolu d'autoriser les frais de déplacement et les repas pour deux personnes pour visiter des serres en mai et vérifier le rapport qualité prix.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

#### RÉSOLUTION N° 2014-05-132

##### EMBELLISSEMENT - DON D'UN TERRAIN – ROUTE 295 NORD

Considérant le don d'Érablière Maurice Pelletier & Fils inc., propriétaire Maurice Pelletier, concernant un terrain portant le numéro de lot 15-A-P sur la route 295 Nord.

Considérant l'acquisition de ce terrain pour le comité d'embellissement afin de se prévaloir d'un stationnement.

Sur la proposition d'Alain Malenfant, il est résolu de mandater Julie Garon pour vérifier auprès du notaire s'il a tous les documents requis et s'il est nécessaire de faire cadastrer le terrain ci-haut mentionné.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

#### RÉSOLUTION N° 2014-05-133

##### FONDATION ANNETTE CIMON LABEL

Sur la proposition de Suzanne Ouellet, il est résolu d'accorder un don de 100 \$ à la Fondation Annette Cimon Label qui vient en aide aux gens atteints de cancer dans la région du Bas-Saint-Laurent.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

#### RÉSOLUTION N° 2014-05-134

##### GARAGE MUNICIPAL - DÉSIGNATION

Sur la proposition de Francine Roy, il est résolu de former un comité d'analyse et de fonctionnement du garage municipal. Les élus proposent messieurs Francis Pelletier et Alain Malenfant comme membres du comité. Ils devront se réunir pour établir un plan d'action. Par la suite, ils pourront analyser les besoins et vérifier les anomalies. Ils devront donner des comptes rendus une fois par mois ceci afin d'avoir un meilleur fonctionnement et faciliter les suivis.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2014-05-135

CAMPING ET CHALETS - DÉSIGNATION

Sur la proposition de Francis Pelletier, il est résolu de former un comité d'analyse et de fonctionnement du camping. Les élus proposent mesdames Chantal Pelletier et Francine Roy comme membres du comité. Elles devront se réunir pour établir un plan d'action. Par la suite, elles pourront analyser les besoins et vérifier les anomalies. Elles devront donner des comptes rendus une fois par mois ceci afin d'avoir un meilleur fonctionnement et faciliter les suivis.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2014-05-136

POUVOIR D'AUTORISER DES DÉPENSES

Considérant qu'en conformité avec l'article 3.1 du *Règlement # 275 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires*, une résolution (2014-01-010) a été adoptée en janvier 2014 pour fixer les montants que la directrice générale et le directeur des travaux publics peuvent autoriser pour l'exercice financier 2014.

Considérant que les membres du conseil considèrent les montants autorisés trop élevés pour la directrice générale et le directeur des travaux publics.

Sur la proposition de Chantal Pelletier, il est résolu d'abroger la résolution n° 2014-01-010 et d'accorder à ceux ci-haut mentionnés un montant de 10 000 \$ chacun.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2014-05-137

PARTICIPATION À LA SOIRÉE DE FORMATION ET D'INFORMATION À L'INTENTION DES ÉLUS RESPONSABLES DES QUESTIONS FAMILIALES ET AÎNÉES

Sur la proposition de Chantal Pelletier, il est résolu d'autoriser les dépenses de frais de déplacement à Juliette Côté pour participer à la soirée de formation et d'information à l'intention des élus responsables de questions familiales et aînées (RQF/A).

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

CONSEIL DES MAIRES DU 14 AVRIL 2014

Les élus ont reçu copie du résumé de la réunion du conseil des maires du mois d'avril 2014.

RAPPORT DES COMITÉS

Les élus résumant les différentes activités auxquelles ils ont participé au cours du dernier mois dans le cadre des réunions des comités dont ils sont membres.

RÉSOLUTION N° 2014-05-138

VENTE DE LA ROULOTTE AU CAMPING ET CHALETS

Considérant l'achat de cinq nouveaux chalets.

Considérant l'état défraîchi de la roulotte.

Considérant la possibilité de louer le terrain occupé par cette roulotte.

Sur la proposition de Francine Roy, il est résolu de vendre la roulotte telle que vue. Le conseil municipal demande d'inscrire l'annonce dans le prochain bulletin municipal avec tout le détail.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.



RÉSOLUTION N° 2014-05-139

FLEURS CAMPING ET CHALETS – COMITÉ D'EMBELLISSEMENT

Sur la proposition de Juliette Côté, il est résolu de donner l'entretien des plantes, des fleurs et des arbres au comité d'embellissement sur le site du Camping et chalets. Il est résolu de ne pas acheter de fleurs annuelles et opter pour des fleurs vivaces et des arbustes, garder les deux pots de fleurs à l'accueil. La mise en place de massifs permet d'économiser en évitant les achats récurrents et exige moins d'entretien.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2014-05-140

OFFRE D'EMPLOI – MÉCANICIEN - OPÉRATEUR

Sur la proposition de Chantal Pelletier, il est résolu d'élaborer une description de tâches pour l'embauche d'un mécanicien – opérateur pour les travaux publics. Le conseil municipal convient de revoir cette description de tâches lors d'une prochaine séance.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

CORRECTION ET PRÉCISION – RUES DE LA PLAGE ET DU LAC

La conseillère Chantal Pelletier demande que soit précisée que la réparation des arrières sur les rues de la Plage et du Lac sera faite en régie (employés des travaux publics) et non à contrat par un entrepreneur paysagiste.

*Je, Julie Garon, directrice générale adjointe, certifie que les crédits nécessaires au paiement des dépenses réalisées et engagées dont il est fait mention dans le présent procès-verbal sont disponibles.*

---

Directrice générale adjointe

PÉRIODE DE QUESTIONS

Madame la Mairesse procède à la période de questions.

AJOURNEMENT DE L'ASSEMBLÉE AU 6 MAI 2014

Le conseil municipal a résolu d'ajourner la séance au mardi 6 mai 2014.

*En signant le procès-verbal, Jacqueline Caron, mairesse, est réputée avoir approuvé et signé chacune des résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.*

---

Mairesse

---

Directrice générale adjointe